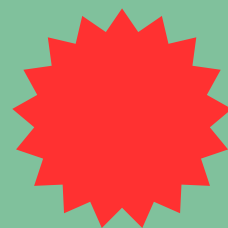


BARÈME D'HONORAIRES



Transaction :

Prix de vente FAI	Honoraires maximum TTC
De 0 € à 150 000 €	9 %
De 150 001 € à 250 000 €	8 %
De 250 001 € à 450 000 €	7 %
A partir de 450 001 €	6 %

Les honoraires de transaction ne pourront être inférieurs à 5 000 € TTC

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur selon le mandat

Location : (Honoraires maximum TTC)

Prestations	Bailleur	Preneur
Logement nus ou meublé - Loi ALUR du 15/09/2014		
Visite, dossier & rédaction de bail	8 € / m2 (habitable)	8 € / m2 (habitable)
Etat des lieux d'entrée	3 € / m2 (habitable)	3 € / m2 (habitable)
Etat des lieux de sortie	Offert	Offert
Locaux commerciaux ou professionnels		
Visite, dossier & rédaction de bail	12 % (du loyer HT et HC)	12 % (du loyer HT et HC)
Etat des lieux d'entrée	Offert	Offert
Etat des lieux de sortie	Offert	Offert
Garages et parkings		
Visite, dossier & rédaction de bail	150 €	150 €